Note relative à la nouvelle tarification des examens DELF DALF / TCF

Le centre d'examens DELF DALF TCF de la COMUE – LNF répond depuis 1993/1994 aux besoins du public étranger (étudiants internationaux, médecins, demandeurs de nationalité française…) souhaitant obtenir une certification (diplôme et / ou attestation officiels) validant leurs compétences et connaissances de la langue française.

La préparation et l'envoi des sujets, l'édition des attestations et des diplômes, sont gérés par le Centre International d'Etudes Pédagogiques. Le centre d'examens reverse par convention une partie des droits d'inscription par examen.

Les tarifs du centre d'examen sont inchangés depuis 2011

La tarification actuelle des droits d'inscription aux examens DELF DALF et TCF a été établie lors du conseil d'administration du 12 décembre 2011 (délibération n° 2011-22/12).

Or les reversements des frais de gestion au CIEP augmentent d'année en année

<u>En ce qui concerne le reversement au CIEP pour les frais de gestion DELF DALF,</u>

Le reversement au CIEP, s'élevant initialement à 10% par convention du 18/12/2009, a été depuis majoré à 15% pour chaque niveau d'examen (avenant n°1 du 28/10/2010- article 6).

<u>En ce qui concerne le reversement au CIEP pour les frais de gestion TCF,</u>

Depuis la convention du 6/06/2013, le reversement au CIEP a été majoré chaque année de 1 € par examen, ce qui représente un pourcentage entre 50 et 62% sur les droits d'inscription par examen (cf. Avenant n°1 et Avenant n°2).

Suite à une étude comparative entre les tarifs appliqués par certains centres d'examens et le nôtre, il résulte que nous sommes un des centres le moins cher.

Cela nous conduit à réévaluer nos droits d'inscription en proposant une nouvelle tarification des droits d'inscription aux examens DELF DALF et TCF pour l'année 2016-2017.